espérait que Dieu, témoin de ses droites intentions, lui viendrait en aide. Cette confiance ne fut point déçue ; la Providence l'aida en effet à porter ces charges nouvelles. Aucun biographe ne nous dit d'où lui vint le secours. Peut-être faut-il placer à cette date la visite qu'il fit à l'un de ses parents qui vivait à la cour de Versailles ; le comte de la Salle, aussi frappé de ses vertus qu'ému de sa grande détresse, lui remit la somme de mille écus[1].

Vaincu encore une fois par la noble fermeté du saint instituteur, M. Baudrand taxa d'entêtement la prudente direction que M. de la Salle donnait à sa communauté. Malgré ces dissentiments, M. Baudrand aimait l'Institut des Frères et le protégeait[2].

§ IV

LA RETRAITE DE 1694. — LES VŒUX PERPÉTUELS. — ÉLECTION D'UN SUPÉRIEUR. — RÈGLE POUR LE CHOIX DES SUPÉRIEURS

1694

Les épreuves de la famine furent fécondes pour la jeune communauté des Frères. Non seulement M. de la Salle n'eut à pleurer aucune victime de la faim, mais il eut la joie de constater dans ses disciples un accroissement de ferveur et un plus grand amour de leur vocation. Il fallait bien que la grâce agît puissamment sur leurs âmes, puisque c'était au moment même où ils étaient réduits à la mendicité, que ces jeunes hommes avaient le plus vif désir de se fixer dans leur état. Par l'action pénétrante de ses exemples et de ses exhortations, leur père

[1] Nous tenons ce détail inédit de M. le duc de la Salle de Rochemaure, qui nous assure que le souvenir s'en conserve dans sa famille. — [2] Blain lui-même l'insinue, p. 355.

les avait ainsi préparés à goûter la souffrance et à aimer le dévouement, même dans la privation.

Depuis dix ans, ils ne faisaient que le vœu temporaire d'obéissance. Ce don restreint ne répondait pas à la générosité de leurs cœurs. Ils se sentirent humiliés de s'être jusque-là livrés à Dieu d'une façon si limitée, et ils conçurent le projet de se consacrer pour toujours par les trois vœux de religion. Ils s'en ouvrirent à leur supérieur : « Ne tiendrons-nous jamais à Dieu, lui dirent-ils, autrement que comme les valets du laboureur au maître qu'ils servent? Quittes au bout de l'année du service qu'ils ont promis, ils s'engagent à un autre maître à leur gré, ou bien ils renouvellent avec le premier le bail de l'année. Un pied dedans, un pied dehors la maison dans laquelle ils servent, ils sont toujours prêts à y rester ou à en sortir, selon que leur intérêt le demande. Aucun des maîtres ne peut s'assurer de leurs services au delà du terme convenu, parce qu'aucun ne possède le cœur de ces mercenaires ; or nous, ne servons-nous pas Dieu à la manière que ces valets font leurs maîtres, en nous engageant à lui pour un an, pour trois au plus, et en retrouvant notre liberté ce temps expiré? Par malheur, en la retrouvant, nous retrouvons l'ouvrière de nos dérèglements, et peut-être de notre perte. Si le sacrifice en était fait, la nécessité de persévérer dans notre saint état y fixerait immuablement nos volontés, et, en nous engageant à Dieu pour toujours, il lui attacherait nos cœurs[1]. »

Un langage si surnaturel ne pouvait que plaire à M. de la Salle ; du reste, n'étaient-ce pas ses propres sentiments, et jusqu'à ses propres paroles, qu'il retrouvait ainsi dans le cœur et sur les lèvres de ses chers disciples? Dix ans d'expérience lui avaient appris ce qu'il pouvait en attendre. Depuis lors, plusieurs sans doute avaient été

[1] Blain, p. 342.

infidèles; mais, en revanche, les autres étaient demeurés très fermes dans leur vocation. Ne pouvait-il pas faire, dans sa communauté, une sélection, admettre aux vœux perpétuels les sujets les mieux éprouvés, maintenir avec les vœux annuels ceux dont la volonté n'était pas encore affermie? Il assurerait par là à son Institut la stabilité dont il avait besoin.

Mais, chez cet homme pondéré, la prudence réglait toujours le zèle; pour l'exécution des plans les mieux concertés, la sagesse le gardait de tout entraînement. Craignant la vivacité de ses propres désirs, redoutant en ses fils les élans précipités de la ferveur, il prépara avec une activité bien mesurée sa réponse définitive[1].

Il commença par consulter Dieu dans la prière; car il avait à cœur cette pratique de n'entreprendre aucune affaire, sans s'être assuré préalablement des lumières et des grâces divines, par d'austères mortifications et des oraisons prolongées.

Quatre mois avant la Trinité de 1694, il sonda les plus anciens de ses disciples au sujet des vœux perpétuels; il vit dans l'intimité ceux de Paris, il écrivit aux Frères qui tenaient les écoles de Champagne. Lorqu'il eut arrêté son choix sur douze Frères, il les fit passer un à un par les exercices de la retraite spirituelle. Durant ces retraites particulières, il put étudier à loisir leurs dispositions, se rendre compte de leurs forces morales, achever leur instruction religieuse, et les mettre en état de prendre des engagements définitifs.

Après avoir consacré une semaine entière à chacun des Frères désignés, après s'être assuré que tous désiraient ardemment et pouvaient prudemment émettre des vœux perpétuels, il les convoqua pour une retraite commune. La retraite s'ouvrit le jour de la Pentecôte et se termina le jour de la Trinité. En dehors des longues

[1] Cf. Blain, p. 342.

heures données à l'oraison, le saint fondateur adressa chaque jour à ses enfants des exhortations et tint avec eux des conférences.

Dans ses instructions, il leur montra l'excellence, mais aussi les obligations et les périls des vœux de religion. Loin de les jeter à l'aveugle dans la profession religieuse, il les avertit d'être en garde contre la témérité et la présomption : excellents en eux-mêmes, les vœux sont un malheur pour ceux qui les prononcent sans vocation; mieux vaut reculer, ou du moins différer pour réfléchir encore, que de s'exposer, par une démarche précipitée, à d'amers regrets, à des retours honteux ou à d'horribles sacrilèges[1].

Dans les conférences intimes, les Frères parlaient à leur tour; chacun avait pleine liberté d'exprimer ses sentiments. L'humble supérieur ne voulait rien conclure que sur l'avis des Frères eux-mêmes. Ce qui révèle la sagesse de ces assemblées, ce sont les résultats modérés auxquels elles aboutirent. Car, si les vœux perpétuels furent décidés, on jugea bon de les restreindre à l'obéissance et à la stabilité[2].

La suite prouva bien que l'ardeur avait besoin d'être tempérée par la sagesse. En effet, sur les douze Frères si soigneusement choisis par leur fondateur, si assidûment façonnés de ses mains, si délibérément engagés dans les vœux, six seulement persévérèrent[3].

Tout s'était passé dans le plus grand secret. Par mesure de prudence, M. de la Salle n'avait pas communiqué son projet aux Frères qu'il n'admettait pas aux vœux perpétuels. Le matin de la Trinité, il se retira, avec les douze initiés, dans le lieu le plus écarté de la maison. Le premier de tous, au milieu de ses Frères, il fit sa consécration d'un ton ferme et ému qui toucha tous les cœurs. Les Frères, après lui, prononcèrent les vœux perpétuels

[1] Cf. Blain, p. 343. — [2] Ibid., p. 343. — [3] Ibid., p. 343.

d'obéissance et de stabilité, suivant la même formule. Cette formule, écrite et signée par chacun d'eux, était conçue dans les termes suivants[1] :

« Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosterné dans un très profond respect devant vostre infinie et adorable Majesté, je me consacre tout à vous pour procurer votre gloire, autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moy. Et pour cet effet, je, Jean-Baptiste de la Salle, prestre, promets et fais vœu de m'unir et demeurer en société avec les frères Nicolas Vuyart, Gabriel Drolin, Jean Partois, Gabriel-Charles Résigade, Jean Henry, Jacques Compain, Jean Jacquot, Jean-Louis de Marcheville, Michel-Barthélemy Jacquin, Edme Leguillon, Gilles Pierre et Claude Roussel, pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites, en quelque lieu que ce soit, quand mesme je serais obligé, pour le faire, de demander l'aumône ou de vivre de pain seulement, ou pour faire dans laditte société ce à quoy je seray employé, soit par le corps de la société, soit par les supérieurs qui en auront la conduitte. C'est pourquoy je promets et fais vœu d'obéissance tant au corps de cette société qu'aux supérieurs. Lesquels vœux, tant d'association que de stabilité dans laditte société et d'obéissance, je promets de garder inviolablement pendant toute ma vie, en foy de quoy j'ai signé. Fait à Vaugirard, ce sixiesme juin, jour de la feste de la très sainte Trinité de l'année mil six cent quatre-vingt-quatorze. *Signé :* De la Salle[2]. »

A peine eut-il constitué sa famille religieuse, que M. de la Salle reprit un dessein auquel son humilité le ramenait toujours. Le lecteur se souvient que, dans

[1] Les treize formules originales sont conservées aux archives de la maison mère des Frères. Nous avons transcrit celle de Jean-Baptiste. — [2] Blain, p. 344, dit que M. de la Salle a ajouté à sa signature les mots : *prêtre romain*. Lucard, *Annales*, p. 93, le répète après lui. Mais l'original, que nous avons eu sous les yeux, ne porte pas cette mention.

l'assemblée de 1686, il s'était démis de la supériorité et avait fait élire à sa place le frère Henri L'Heureux. Obligé par l'administration diocésaine de reprendre son rang, parce qu'il ne convenait pas qu'un prêtre fût commandé par un simple Frère, il avait résolu de tourner l'obstacle, en préparant Henri L'Heureux au sacerdoce. La Providence elle-même avait déjoué ce plan, en 1691, par la mort inattendue du Frère. Néanmoins, l'humble supérieur pensait toujours à descendre au second rang. Certes, ce n'est pas que le travail lui pesât ni que la société des Frères lui coûtât. Son attachement inviolable à l'Institut n'était-il pas assez démontré par les engagements pris, en 1691, avec Nicolas Vuyart et Gabriel Drolin, par les vœux perpétuels qu'il venait de prononcer avec les douze Frères à Vaugirard? Son amour pour l'Institut n'était donc pas douteux ; il ne fuyait pas la peine. Mais il souhaitait de ne plus commander : il avait la passion d'obéir ; il ne voulait plus l'honneur de la première place.

L'occasion lui parut favorable pour accomplir son dessein. Le lendemain de la Trinité, 7 juin 1694, il assembla les douze Frères présents à Vaugirard. Comme il craignait quelque résistance de leur part, il prit, pour les amener à son idée, le ton le plus insinuant. D'après son biographe Blain[1], il leur dit, entre autres choses, « que puisque la Providence les avait unis ensemble par des vœux perpétuels, il était de leur sagesse de chercher les moyens de rendre cette union si forte et si solide, que le monde et le démon ne pussent l'altérer ; que le premier était de mettre leur confiance en Dieu seul, se souvenant que ceux qui s'appuient sur l'homme s'appuient sur un roseau fragile, qui, en se cassant sous la main qu'il soutient, la perce, ainsi que parle la sainte Écri-

[1] Blain, p. 344. Ce discours n'a évidemment pas été recueilli mot pour mot; il dut être reproduit à peu près par les Frères qui l'avaient entendu, et qui l'ont consigné dans les Mémoires dont Blain s'est servi.

ture ; qu'ils ne devaient le regarder que comme un pauvre prêtre sans secours et sans puissance de les soutenir ; qu'il était de la dernière folie de compter sur un homme mortel, et de fonder leurs espérances sur un bras de chair ; qu'ils n'avaient pas oublié que, revenu des portes de la mort, il y avait trois ans, il pouvait y retourner en trois jours, et qu'en ce cas, ils seraient obligés d'élire un autre Supérieur ; qu'il valait donc mieux prévenir que d'attendre cette nécessité pour faire ce choix ; que de grandes raisons demandaient qu'ils se hâtassent de le faire, et que le délai sur cet article, qui pourrait aller jusqu'à sa mort, serait sujet à de terribles inconvénients pour leur Société.

« Il ajouta que le second moyen efficace de rendre leur union indissoluble était d'avoir pour chef un homme semblable à eux, qui ne fût point prêtre ; que, tandis que le caractère sacerdotal mettrait entre eux et leur Supérieur une grande différence, il affaiblirait l'esprit d'union ; et que des inférieurs mal unis à celui qui les gouverne sont un corps qui, ayant la tête et les membres mal joints, demeure sans vie ou privé de santé ; que, par cette même raison, il était temps et grand temps de lui ôter le gouvernement des Frères, et que s'ils attendaient à le faire, ils auraient lieu de s'en repentir ; que la première expérience qu'ils feraient, à leur regret, de son conseil négligé, serait de voir, s'il venait à mourir, autant de Supérieurs qu'ils auraient d'écoles ; que cette diversité de pasteurs diviserait infailliblement le troupeau, et que les brebis désunies demeureraient sans rapport entre elles, et sans subordination à un pasteur commun ; qu'alors, n'ayant plus la même conduite, ils cesseraient d'avoir le même esprit, le même cœur et les mêmes sentiments ; que les bandes séparées, ne faisant plus une même société, changeraient de vues, de doctrine, de manière et d'habit, et que bientôt ils trouveraient leur ruine dans leur division ; parce que les Frères détachés

ne pourraient plus être remplacés que par des gens de talents, de mœurs et de desseins différents, et que bientôt ils verraient des maîtres mercenaires présider aux écoles, qui, cessant d'être gratuites, cesseraient d'être chrétiennes et d'être une ressource pour l'éducation de la jeunesse pauvre. »

« Supposez même, si vous voulez, disait-il encore, que les différents supérieurs ecclésiastiques des lieux où les Frères se trouvent établis, conviennent ensemble de vous donner, après ma mort, un seul prêtre pour Supérieur (cas chimérique dans le cours ordinaire des choses), serait-il propre à vous conduire ? Aurait-il l'esprit de communauté ? aurait-il l'esprit de la vôtre ? En suivrait-il les règles ? Voudrait-il se ranger à votre forme de vie ? Pourrait-il sympathiser avec vous, ou vous avec lui ? Vous trouveriez-vous disposés à lui donner votre confiance ; et lui, le serait-il à vivre au milieu de vous, comme un de vous ? Supposons même qu'il fût un saint, qu'il fût plein de l'esprit de Dieu, de zèle pour le prochain, de charité et de tendresse pour vous, pourrait-il avoir les qualités spéciales de votre Institut, n'ayant pas été élevé avec vous et comme vous ?

« De plus, sa dignité mettant entre vous et lui de la différence, lui ignorant vos coutumes, vos usages et vos pratiques, comment pourriez-vous ne faire qu'un cœur et qu'une âme ? Par rapport à vos règles, ne les voudrait-il pas changer ? En un mot, serait-il propre à vous conduire ? Combien lui faudrait-il de temps pour avoir l'expérience nécessaire pour vous gouverner selon l'esprit de votre Institut ? En vérité, ne faudrait-il pas un miracle pour trouver un homme qui vous fût propre ? Si vous ne l'attendez pas, pourquoi différez-vous d'ôter la supériorité à un prêtre, et de vous faire une loi de ne la rendre jamais à aucun homme revêtu de cette dignité ? »

Ces considérations étaient fort graves assurément ; elles devaient poser le principe du gouvernement de l'Institut.

Rien de plus sage que cette règle fondamentale : il faut qu'une Congrégation de Frères soit gouvernée par un Frère. Les douze Frères présents à ce discours saisirent la portée de ces paroles, et nul doute qu'ils partagèrent en principe le sentiment de leur supérieur. Mais la conclusion pratique qu'en voulait tirer M. de la Salle s'imposait-elle? Non. Celui qui les avait groupés, qui avait façonné leurs âmes à la vie religieuse, qui les dirigeait depuis quinze ans, pouvait les gouverner encore sans que la règle en souffrît. Émus d'une proposition à laquelle ils ne s'attendaient pas, les Frères lui déclarèrent que, jusqu'à sa mort, ils ne voudraient point d'autre supérieur que lui.

Alarmé d'une disposition qui lui faisait tant d'honneur, M. de la Salle reprend son discours; il y déploie toutes les ressources de son éloquence; il conjure ses chers disciples de procéder à une élection et de le décharger d'un fardeau qui l'accable. Comme les Frères gardent le silence cette fois, il espère qu'il en a triomphé. On se met aussitôt en prière; et, après une demi-heure d'oraison, l'humble supérieur ouvre le scrutin, en exhortant les Frères à donner leurs suffrages dans un parfait esprit de désintéressement et avec une entière liberté[1].

Les Frères votent en effet, sans s'être concertés, uniquement préoccupés de plaire à Dieu et de procurer le bien de l'Institut. Tous les bulletins portent le nom de Jean-Baptiste de la Salle. En 1686, les Frères avaient été dupes de leur simplicité; depuis lors, ils avaient reconnu qu'il serait aussi dangereux que déraisonnable d'enlever au fondateur la direction de l'Institut.

Confus et troublé du résultat, le Saint adresse à ses fils de paternels reproches. Il craint qu'il n'y ait une entente entre eux et qu'ils ne se laissent pas assez guider par l'esprit de Dieu. Aussi ne se tient-il point pour

[1] Maillefer, p. 131.

vaincu : il ordonne un nouveau tour de scrutin. Son humilité même le désignait aux suffrages unanimes : la seconde élection ne fit que confirmer la première.

L'embarras de M. de la Salle parut bien alors sur son visage; car il changea plusieurs fois de couleur. En face d'une détermination si arrêtée, qu'il n'espérait plus vaincre, il ne savait à quel parti se résoudre. Les Frères prirent la parole à leur tour : ils lui firent entendre respectueusement que l'élection était l'expression de la volonté de Dieu, et qu'ils étaient bien décidés à la maintenir; que le bien de l'Institut réclamait encore ses soins, et que sa mort ne viendrait que trop tôt leur donner l'occasion de lui substituer un Frère pour successeur; qu'il devait attendre du moins que l'Institut fût affermi, et qu'un jour viendrait peut-être où il pourrait se décharger de la supériorité[1].

Cette dernière parole le consola, et il se soumit à la volonté de Dieu. Mais, dans l'intérêt même de son Institut, il ne voulait pas que son élection tirât à conséquence, et qu'on en prît prétexte, dans l'avenir, pour confier à un prêtre la supériorité. Aussi exigea-t-il que, dans l'acte qui fut dressé de son élection, on fît une exclusion formelle de tout prêtre ou ecclésiastique engagé dans les Ordres sacrés. Cet acte important, capital dans l'histoire de l'Institut, était conçu dans les termes suivants[2] :

« Nous soussignez, Nicolas Vuyart, Gabriel Drolin, etc., après nous être associez avec M. J.-B. de la Salle, prêtre, pour tenir ensemble les Écoles gratuites, par les vœux que nous avons faits le jour d'hier, reconnaissons qu'en conséquence de ces vœux, et de l'asso-

[1] Maillefer, p. 132. — [2] L'authentique de cet acte, signé des douze Frères assemblés à Vaugirard, est conservé à la maison mère des Frères. C'est sans doute pour se conformer à l'humble désir du fondateur, que M. de la Salle n'est pas compté, dans l'Institut, au nombre des supérieurs. Le frère Barthélemy, qui fut élu en 1717, est toujours appelé premier supérieur.

ciation que nous avons contractée par eux, nous avons choisi pour Supérieur M. J.-B. de la Salle, auquel nous promettons d'obéir avec une entière soumission, aussi bien qu'à ceux qui nous seront donnez par lui comme Supérieurs. Nous déclarons aussi que nous prétendons que la présente élection n'aura dans la suite aucune conséquence.

« Notre intention étant qu'après mondit sieur de la Salle, et à l'avenir pour toujours, il n'y ait aucun ni reçu parmi nous, ni choisi pour Supérieur, qui soit prêtre, ou qui ait reçu les Ordres sacrez; que nous n'aurons et n'admettrons aucun Supérieur qui ne soit associé, et qui n'ait fait vœu comme nous et comme tous les autres qui nous seront associez dans la suite. Fait à Vaugirard, le 7 juin 1694. »

Jean-Baptiste de la Salle, résigné à garder le rang qu'on lui imposait, reprit ses habitudes de vie pauvre, mortifiée, recueillie, qu'il avait menée jusque-là. Il continua de donner à la communauté les exemples de l'humilité et de la régularité. Par l'influence de ses vertus, autant que par la force de ses exhortations, il exerça sur les novices et sur les Frères la plus bienfaisante action.

§ V

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE DÉVELOPPE LA VIE INTÉRIEURE DE L'INSTITUT. — IL PRÉPARE LES RÈGLES ET COMPOSE DIVERS OUVRAGES. — SES RELATIONS EXTÉRIEURES ET LES EFFETS DE SON ZÈLE. — CONVERSIONS D'ÉCLAT 1694-1696

Durant les quatre années qui suivirent les vœux de 1694, M. de la Salle consacra son temps et ses forces à l'organisation intérieure de son Institut. La solitude de Vaugirard, avec la paix et les avantages spirituels qu'elle

procurait aux Frères, favorisait ce développement de l'œuvre par le dedans. Mais, comme la vie ne peut croître en intensité qu'aux dépens de l'expansion, le fondateur dut lutter contre les sollicitations qui l'invitaient à s'étendre.

Avec un empressement que leur inexpérience rendait excusable, les Frères insistèrent auprès de M. de la Salle pour qu'il demandât à Rome des bulles d'approbation[1]. Ils étaient persuadés que l'appui de l'autorité suprême de l'Église assurerait la solidité de l'Institut. Ce sentiment, que le fondateur lui-même leur avait mis au cœur, témoigne de l'attachement que les Frères avaient, dès les commencements, pour l'Église romaine. Jean-Baptiste leur fit entendre que ce désir, tout légitime qu'il fût, était prématuré : la Règle n'était point définitivement fixée; des trois vœux de religion, un seul avait été prononcé. L'heure marquée par la Providence ne semblait pas venue; au lieu de la prévenir imprudemment, il valait mieux attendre et se fortifier dans le silence.

Notre prudent instituteur rejeta de même les avances qui lui furent faites de diverses provinces. Ses écoles sulpiciennes avaient attiré, par la ferveur des maîtres et la bonne tenue des élèves, l'attention des ecclésiastiques du Séminaire. Ces jeunes prêtres, dispersés, après leurs études, dans toutes les régions de la France, y avaient fait connaître le nom de M. de la Salle et avaient exalté le succès des écoles charitables. Parmi les demandes qui lui furent adressées, aucune ne lui alla plus droit au cœur que celle du sympathique évêque de Chartres. Une sainte amitié l'unissait en effet, depuis longtemps, à son ancien condisciple de Saint-Sulpice; de plus, il gardait un souvenir reconnaissant de la démarche par laquelle, en 1692, Paul Godet des Marais avait gagné la cause de son noviciat auprès de l'archevêque de Paris et du curé de Saint-Sul-

[1] Maillefer, p. 156.